

### CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 24

Votants : 35

Pouvoirs : 11

Absent : 4

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

### LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

08 AVR. 2024

#### Absents représentés

Mme MOUSSATEN  
Mme TALL  
Mme HAMADOUC  
Mme SOW  
M. AÏT MESSAOUD  
Mme ELONGUERT  
M. EL OUASTI  
Mme SENET  
M. EL MOUSSAOUI  
M. BOULHAMANE  
Mme MEHADJI

Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à M. VILLEMAIN  
Pouvoir à M. AKABLI  
Pouvoir à Mme SAKHO  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. PERRIN  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à M. BOUKHACHBA  
Pouvoir à M. BULUT  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à M. NACHITE

#### Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance** : Halimatou SAKHO

## 5 Budget Principal - Budget Primitif 2024 - Adoption

### ■ Rapport de présentation :

#### Abdoulaye DEME, Adjoint

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles. Considérant la strate démographique de la Ville, le budget, voté par nature au niveau du chapitre, est présenté par fonction.

Le projet de budget primitif 2024 comprend notamment :

- ✓ Les restes à réaliser 2023 en investissement, à savoir :  
Dépenses : 7 485 837,18 €  
Recettes : 3 564 870,21 €
- ✓ Les écritures de reprise des résultats 2023, conforme à la décision d'affectation du résultat, à savoir :  
D001 : 54 368,45 €  
R1068 : 3 975 335,42 €  
R002 : 3 688 061,50 €

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif 2024 s'élève à :

Section de fonctionnement : 60 997 798,50 €  
Section d'investissement : 44 955 005,13 €

Soit un total de 105 952 803,63 € équilibré en dépenses et en recettes.

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2024 ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-216001743-20240408-05\_DEL\_CM020424-DE

S<sup>2</sup>LO

### ■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L.1611-11, L.1612-4, L.1612-8, L.1612-11 et L.2121-29 et suivants,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 février 2024,

Vu le budget primitif 2024 ci-annexé,

Vu le rapport de présentation synthétique du budget primitif 2024, ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 18 mars 2024,

Considérant que le projet de budget primitif 2024 dans sa version réglementaire et son rapport de présentation synthétique ont été joints au dossier des membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

### ■ Vote

Votants : 35	Pour : 29	Contre : 4	Abstentions : 2	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

### ■ Décide à la majorité :

**Article unique** : d'adopter le budget primitif 2024 comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joints à la présente délibération.

CREIL, le

08 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

11/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)